

T3dpx B12 R+1

SURFACES HABITABLES

Entrée	4.90 m <sup>2</sup>
Séjour - Cuisine	28.59 m <sup>2</sup>
Chambre 1	13.60 m <sup>2</sup>
Chambre 2	12.11 m <sup>2</sup>
SDB - WC	5.84 m <sup>2</sup>
WC	1.10 m <sup>2</sup>
SDB	4.70 m <sup>2</sup>
Dégagement	10.33 m <sup>2</sup>
Rangement	1.69 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>82.86</b>

SURFACES EXTERIEURES

Terrasse	3.00 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL surface extérieure</b>	<b>3.00</b>

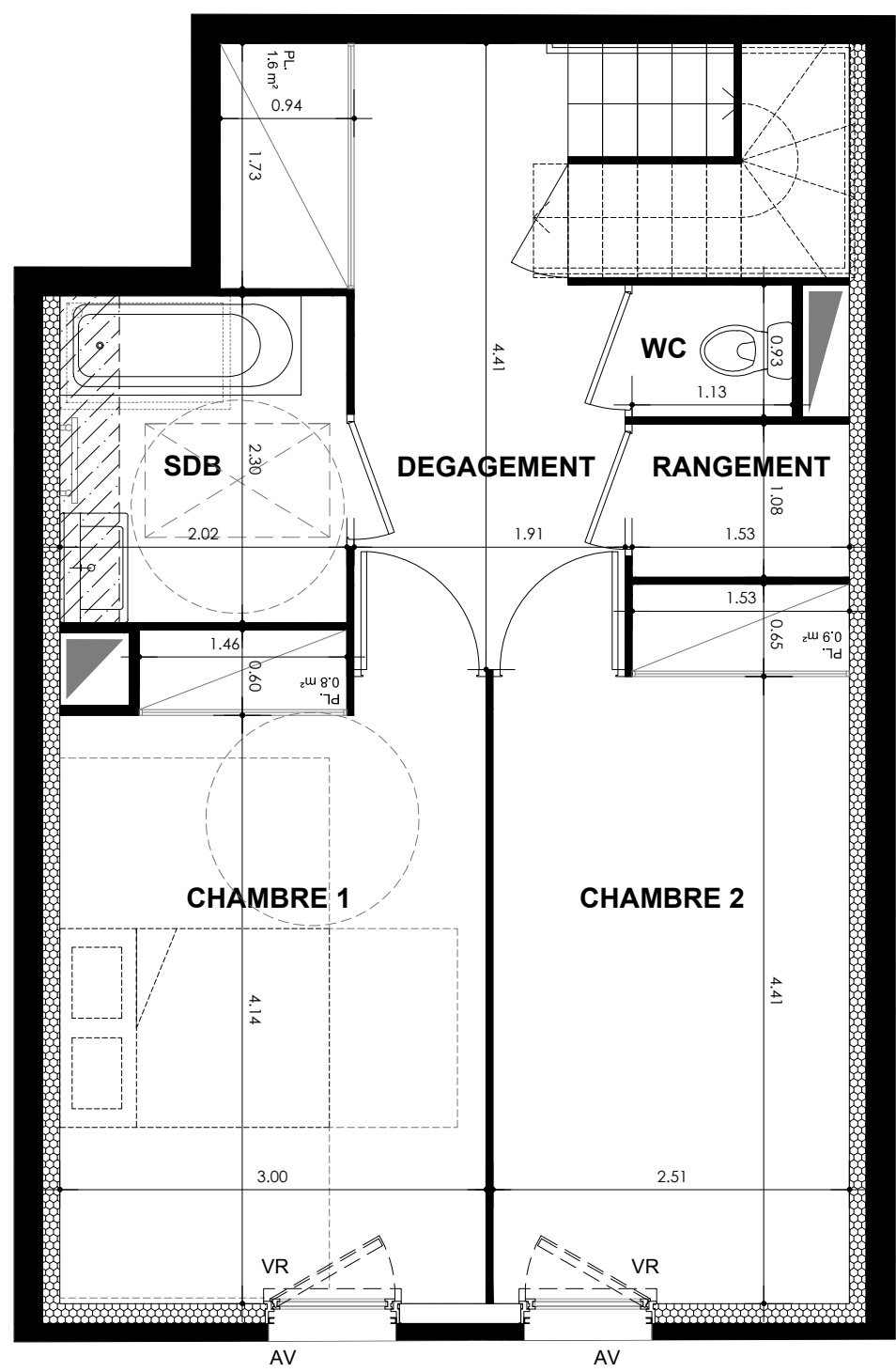
SEUILS	Int Ext	Int Ext	Int Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LEGENDE	LC	EDEL	LL
	AV	VR	LV
	GC	VRE	C
	PV	TV	R
	PL	TV	TRI
			RP
	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur	Fenêtre
	Applique lumineuse ext.	Gaine technique	Porte-Fenêtre

DATE: 15/02/2019    ECHELLE: 1/50    INDICE: -

**MFR** ARCHITECTES  
10 rue de Paradis  
75010 PARIS

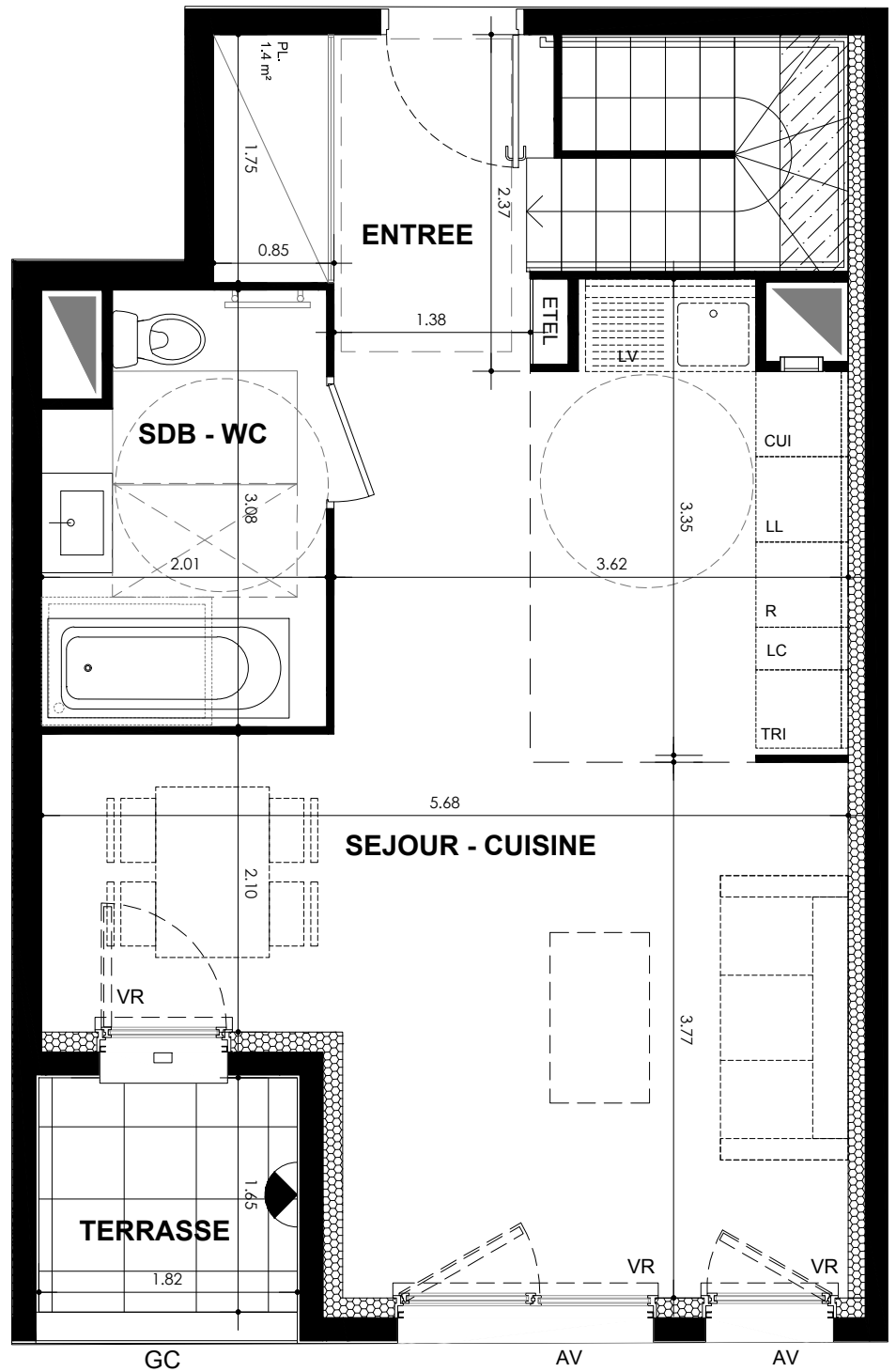
ARCHE PROMOTION  
59 rue de Provence TSA 50033  
75437 PARIS Cedex 09

RDC



B12

R+1



NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux-plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.  
Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.